

-

**PROGRAMME POLITIQUE
DU GOUVERNEMENT
du 3 février 2005**

N'Djamena, le 18 février 2005

Le gouvernement du 3 février 2005 est mis en place à un tournant crucial de l'histoire institutionnelle du Tchad puisque nous sommes à un an et demi des échéances électorales.

Aussi, son programme politique vise-t-il essentiellement à parachever les chantiers ouverts et à réaliser le reste des engagements pris par le Président de la République, dans le cadre du mandat que le peuple tchadien lui a renouvelé en 2001 .

Le présent programme est fondé sur :

- le programme politique de Son Excellence le Président de la République, Monsieur IDRIS DEBY ;
- la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP) qui est le document de référence et la plate-forme socio-économique sur laquelle est bâtie notre politique de développement ;
- la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance qui fédère l'ensemble des actions à mener en matière de transparence dans la gestion des ressources publiques et de la lutte contre la corruption ;
- les engagements internationaux et les différents programmes convenus avec la communauté internationale.

C'est fort de toutes ces considérations que le gouvernement a articulé son programme autour des axes suivants :

- la réconciliation et l'unité nationales;
- la bonne gouvernance ;
- la défense nationale et la sécurité;
- la justice et la lutte contre l'impunité;
- la moralisation et le contrôle général d'Etat;
- la recherche et la consolidation de la paix sociale;
- l'action sociale et la famille
- l'éducation nationale;
- l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et la formation professionnelle;
- la santé publique;
- la promotion de l'emploi;
- la culture, la jeunesse et les sports;
- l'économie et finances;
- les travaux publics et transports;
- les postes et communications;
- l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'habitat;
- les mines et l'énergie;

- le pétrole;
- le développement rural;
- les réformes institutionnelles et structurelles;
- la politique extérieure et l'intégration africaine;

Au plan de la réconciliation et de l'unité nationales

Le présent programme s'inscrit dans la consolidation de notre expérience démocratique, entamée depuis le 1^{er} Décembre 1990, sous la conduite de Son Excellence le Président IDRISS DEBY. La quête permanente de notre pays pour promouvoir le bien être des populations en menant une politique de développement harmonieux, tout en valorisant l'ensemble de nos potentialités (humaines, agricoles, pastorales, minières, artisanales et touristiques), constitue le pilier central de l'action gouvernementale.

Dans un pays comme le nôtre qui a connu des décennies d'histoires tumultueuses, un programme politique de gouvernement ne peut pas ne reposer sur l'objectif majeur de renforcer, au quotidien, l'unité et la cohésion nationales en poursuivant la politique de la main tendue toujours prônée par le Chef de l'Etat, réaffirmer l'autorité de l'Etat, garantir la laïcité de l'Etat et l'égalité entre les citoyens, protéger et faire respecter les droits fondamentaux de l'Homme.

Au plan de la bonne gouvernance

Le gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance (SNBG) et développer des actions conséquentes dans les domaines de la sécurité, de la justice, de la lutte contre la corruption et les détournements des biens publics et organiser les états généraux de l'armée pour une réforme en profondeur de celle-ci.

Au plan de la Défense nationale et de la Sécurité :

En matière de sécurité, des mesures de renforcement des effectifs de la police et de la gendarmerie nationales ainsi que leur formation initiale et continue seront poursuivies avec plus de vigueur et de détermination et ce, à court terme. Ces mesures seront accompagnées par un programme de moralisation de la police qui doit être désormais plus professionnelle, unifiée en un corps homogène et dotée de moyens d'intervention adéquats.

Il en sera de même de la gendarmerie nationale dont les brigades et postes permanents sont appelés à jouer un rôle important auprès des juridictions et des autorités administratives. Le gouvernement renforcera les mesures destinées à garantir la libre

circulation des biens et des personnes par le suivi du démantèlement des barrières anarchiques et par la lutte sans merci contre les coupeurs de route.

La sécurité ne peut être réelle et garantie sur l'ensemble du territoire que si les armes illégalement détenues sont récupérées, les forces de défense et de sécurité casernées et l'armée nationale profondément réorganisée.

La tenue prochaine des états généraux de l'armée, l'élaboration d'un nouveau plan de démobilisation et de réinsertion des militaires, les projets de construction et de réhabilitation des casernes à TISSI, ADRE, MOUSSORO, ABECHÉ, SARH et MOUNDOU, envisagés par le Gouvernement à court et moyen termes, la paie régulière de la solde des militaires sur la base de leurs indices dès cette année vont constituer un début de réponse au problème de l'insécurité.

En conséquence, le gouvernement sera plus que jamais exigeant sur l'observation de la discipline par tous les corps militaires et paramilitaires.

Cependant, il est à noter que l'éradication de l'insécurité requiert le concours de tout le monde, même si le gouvernement est en première ligne.

Au plan de la justice et de la lutte contre l'impunité

En matière de justice, un diagnostic sans complaisance a déjà été posé par les états généraux de la justice, assorti d'un plan d'action que le gouvernement entend mettre en œuvre. A cet effet, un budget conséquent a été alloué au ministère concerné. Nombre de nos partenaires multilatéraux et bilatéraux sont disposés à accompagner le gouvernement dans son action de réforme de la justice autour de laquelle une réunion sectorielle sera organisée en 2005. La lutte contre l'impunité, source des conflits et de violence, la sécurité juridique et judiciaire des personnes physiques et morales, la protection des droits individuels et collectifs ne peuvent être réelles sans une bonne administration de la justice par des magistrats intègres, conscients de leur rôle dans la consolidation de la paix sociale et dans la protection de l'égalité des citoyens devant la loi. Notre justice a besoin d'être réconciliée avec les justiciables. Ce à quoi, le gouvernement entend s'atteler de manière vigoureuse, de concert avec le Conseil Supérieur de la Magistrature et les partenaires sociaux intervenant dans le secteur.

Le gouvernement envisage également de:

- construire une maison d'arrêt de haute sécurité à N'Djaména, Faya et Baïbokoum pour lutter contre le phénomène d'évasion énormes des criminels condamnés;
- créer un corps de gardiens de prison en 2005;

- renforcer les effectifs des magistrats et du personnel de greffes;
- rendre fonctionnels les tribunaux de commerce aux fins de consolider la sécurité juridique et judiciaire du monde des affaires.

Au plan de la moralisation et du contrôle général d'Etat :

En matière de moralisation de la gestion des ressources publiques, des mesures hardies seront prises pour :

- renforcer la transparence et l'obligation de rendre compte en mettant fin à l'impunité;
- appliquer dans toute leur rigueur les textes sur la lutte contre la corruption, les détournements des biens publics, l'abus des biens sociaux ;
- faire respecter par les services publics les règles de l'orthodoxie administrative et financière ainsi que les celles de l'éthique et de la déontologie.

Aussi , le gouvernement entend t-il d'ôter le ministère chargé du Contrôle général d'Etat et de la Moralisation, créé en juillet 2004, de tous les moyens requis pour assurer sa mission avec efficacité.

Au plan de la recherche et de la consolidation de la paix sociale :

le gouvernement place la politique sociale et de la solidarité nationale au cœur de son action. Ainsi le gouvernement accordera une attention particulière aux paiements réguliers des salaires des agents de l'Etat, civils et militaires, des pensions aux retraités et ayants droits et des bourses aux étudiants.

Le gouvernement entend privilégier la concertation et le dialogue avec l'ensemble des partenaires sociaux à l'effet de réaliser la paix sociale bénéfique à toutes les parties.

De plus, le gouvernement mettra toute son énergie pour adopter une politique de sécurité sociale, procéder à la réforme de la Caisse Nationale de Retraite du Tchad et de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, tout en recherchant des mécanismes de financement durable de la retraite au Tchad.

Au plan de l'action sociale et de la famille :

Le gouvernement développera des actions spécifiques pour montrer la solidarité nationale aux personnes handicapées, aux personnes du troisième âge, aux enfants de la rue et aux déscolarisés. De même, une solidarité agissante doit s'exercer à l'endroit des veuves et orphelins du sida.

Ainsi, le gouvernement compte t-il :

- adopter la politique Nationale de développement intégré du jeune enfant tchadien (DIJET) ;
- construire un centre de réadaptation multi - fonctionnel pour les personnes handicapées ;
- construire des foyers féminins ruraux ;
- aménager des aires d'écoute pour les enfants de la rue.

S'agissant de la participation de la femme dans les institutions et les instances de décision, le gouvernement entend adopter une politique nationale de genre.

Par ailleurs, il s'emploiera aussi à faire adopter le code des personnes et de la famille.

Offrir des meilleures conditions de vie, répondre aux attentes légitimes des populations singulièrement sur l'accès à une éducation de qualité, à la santé, à l'eau potable et à l'électricité constituent la principale ambition du gouvernement.

Au plan de l'éducation nationale :

Notre gouvernement travaillera concrètement dans le domaine de l'éducation à :

- augmenter les capacités des établissements de l'enseignement primaire et secondaire par le renforcement des infrastructures et des effectifs du corps enseignant et administratif. Ainsi 1.310 salles de classes et 10 centres d'apprentissage seront construits et 1.800 instituteurs bacheliers formés;
- réduire les disparités régionales par une répartition équitable de ces infrastructures sur l'ensemble du territoire ;
- améliorer la qualité de l'enseignement par un programme adapté aux réalités tchadiennes, une politique vigoureuse de formation initiale et continue des enseignants de tous les ordres. C'est à cet effet que le Centre National des Curricula (CNC) bénéficiera de toute l'attention du gouvernement pour lui permettre de jouer pleinement son rôle ;
- soutenir, à travers l'agence pour la Promotion des Initiatives Communautaires en Education (APICED), les efforts très louables des associations des parents d'élèves et des communautés religieuses pour une meilleure synergie ;
- adopter dans les meilleurs délais la loi d'orientation sur l'éducation ;

- développer l'enseignement bilingue ;
- Prendre les dispositions pratiques pour assurer le transport des enseignants sur leurs postes d'affectation avant chaque rentrée scolaire et les y maintenir en assurant le paiement régulier de leurs salaires ;

Au plan de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation professionnelle :

En matière de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle, le gouvernement entend accroître la capacité d'accueil des établissements (universités et instituts), de façon à accueillir d'ici 2006 environ 15.000 nouveaux bacheliers.

Les instituts de Mongo et de Moundou, l'Ecole Supérieure des Sciences exactes et appliquées de Bongor auront en 2006 leurs infrastructures propres. L'université virtuelle permettra aux étudiants et enseignants chercheurs d'avoir accès aux mécanismes de formation à distance.

De nouvelles institutions publiques de formation du supérieur seront envisagées ; Il s'agira de la délocalisation de l'Université de N'Djaména, de la création d'un institut de pétrole à Mao et d'un institut des Arts et métiers à Biltine.

L'appui aux instituts privés visera leur ancrage dans la perspective d'une meilleure harmonisation des programmes en vue de la délivrance des diplômes nationaux uniques et de qualité ; la formation des formateurs sera accentuée. La régionalisation des institutions de formation du supérieur sera renforcée.

L'adoption d'une loi d'orientation de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation professionnelle est envisagée en 2005.

Au plan de la Santé publique:

Dans le domaine de la Santé, le gouvernement s'attellera à poursuivre la mise en œuvre de la Politique nationale de Santé à travers l'élargissement de la couverture sanitaire dont les piliers sont la consolidation et la construction des édifices et le développement des ressources humaines.

Durant l'année 2005, il est prévu la construction et/ou la réhabilitation de 6 hôpitaux de districts et de 70 centres de santé, une grande maternité et un centre de réanimation à l'Hôpital général de référence nationale de N'Djaména.

Il est prévu également de rendre autonomes les hôpitaux de Moundou, Sarh, Abéché et N'Djaména et d'ériger les centres de formation initiale décentralisée (FID) en écoles régionales de formation et faire l'extension d'une partie de l'Ecole Nationale des Agents de la Santé et du Service Social (ENASS) à Massaguet ; tout en accélérant la mise en oeuvre de la stratégie de développement des ressources humaines.

D'autres actions visent à :

- intensifier la lutte contre les maladies endémiques et épidémiques en mettant davantage l'accent sur la lutte contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles ;
- améliorer la gestion du système de santé par l'harmonisation des tarifications du recouvrement des coûts ;
- organiser le secteur pharmaceutique par l'application des textes législatifs et réglementaires avec un accent particulier sur le contrôle des importations de médicaments ainsi que le développement de la médecine traditionnelle.

Au plan de la promotion de l'emploi :

La promotion de l'emploi constituera la pierre angulaire de notre politique en faveur de la jeunesse tchadienne qui doit être mise résolument au travail. Non seulement, le gouvernement accordera toute l'attention voulue au développement des activités de formation, de renforcement des capacités, de la culture et des sports au profit de la jeunesse mais il doit aussi, et surtout, lui offrir l'emploi. Et cela d'autant plus que l'emploi participe à la réduction de la pauvreté et à la lutte contre l'insécurité et la délinquance juvénile. Toutes ces considérations conduisent le gouvernement à poursuivre la mise en oeuvre du Programme national de promotion du secteur privé, à promouvoir la micro - finance et l'activité crédit en général, créer les conditions propices au développement de l'auto emploi et de l'artisanat.

Il est à souligner que le gouvernement a procédé au recrutement de 3.200 jeunes diplômés en 2004 et compte en recruter 3.731 nouveaux en 2005.

Le gouvernement entend également mettre en application les conclusions du Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté tenu du 8 au 9 septembre 2004 à Ouagadougou au Burkina Faso.

Au plan de la culture, de la jeunesse et des sports :

En ces domaines, des actions fortes seront engagées à l'effet de :

- redynamiser l'éducation physique et sportive en améliorant le ratio enseignants/élèves par une politique de formation conséquente;

- apporter les appuis nécessaires aux fédérations sportives et aux institutions chargées de l'encadrement et de l'animation de mouvements de jeunesse ;
- Valoriser nos cultures par l'encouragement des entrepreneurs culturels ;
- promouvoir les sports collectifs et individuels.

Au plan de l'économie et des finances :

Le programme économique à moyen terme du gouvernement s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP). Celle-ci s'articule autour des cinq axes suivants :

- promouvoir la bonne gouvernance ;
- assurer une croissance forte et soutenue
- développer le capital humain ;
- améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables ;
- restaurer et sauvegarder les écosystèmes.

Dans la mise en œuvre du programme économique, le Cadre de Dépense à Moyen Terme (CDMT) qui vient d'être préparé pour la période 2005-2007 est un outil important qui permettra de faire le lien entre les objectifs de la SNRP et l'utilisation efficace de ressources budgétaires.

Le programme économique du gouvernement pour les années à venir met un accent particulier sur les politiques macroéconomiques et les réformes structurelles susceptibles de contribuer au maintien d'un environnement macroéconomique stable, propice au développement des activités du secteur privé et à l'investissement.

Au cours de la période 2005-2007, la croissance du secteur non pétrolier devrait atteindre 5,5 pour cent en moyenne. Les réformes entreprises dans le secteur énergétique et cotonnier, ainsi que l'augmentation des investissements dans les infrastructures, permettront de réaliser des gains de productivité importants pour les activités du secteur non pétrolier.

Le renforcement de la gestion des finances publiques occupe une place centrale pour la réalisation des objectifs à moyen terme. Pour ce faire, le gouvernement entend améliorer le recouvrement des recettes non pétrolières à travers les mesures de lutte contre l'évasion fiscale, le renforcement des régies financières et la rationalisation des exonérations.

Le gouvernement s'engage à augmenter les dépenses de réduction de la pauvreté et à progresser vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) grâce à l'utilisation des ressources pétrolières et à l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE. Afin d'atteindre cet objectif, le gouvernement continuera à gérer les revenus

pétroliers d'une manière efficace et transparente, conformément à la Loi 001/PR/99 régissant leur utilisation.

La mise en œuvre de la loi portant gestion des revenus pétroliers en 2004 a révélé certaines limites s'agissant du système de pré-affectation des revenus, notamment le manque de flexibilité dans la gestion de la trésorerie et la fragmentation des systèmes de gestion des dépenses. Cela semble indiquer que ce système a besoin d'être revu. Le gouvernement pense qu'il est nécessaire de partager les conclusions de cette expérience avec tous les acteurs nationaux et les partenaires pour dégager, à terme, un consensus sur une nouvelle clé de répartition des ressources pétrolières.

Dans le cadre des objectifs macroéconomiques à moyen terme définis ci-dessus, le programme économique pour 2005 et les années suivantes, est centré sur le renforcement de la gestion des finances publiques et de la transparence, ainsi que sur l'élimination des obstacles à la croissance économique. Pour ce faire, le gouvernement envisage de donner un nouvel élan aux réformes structurelles, d'intensifier les efforts de recouvrement des recettes non pétrolières et de renforcer la gestion de la dépense publique.

Il est à noter que la croissance économique devrait s'accélérer en 2005, sous l'effet des activités liées au secteur pétrolier, ainsi que du fait de la reprise de la production cotonnière. Par ailleurs, l'augmentation des dépenses d'investissement public profitera aux activités des secteurs secondaire et tertiaire. C'est pourquoi, le gouvernement vise dès 2005 comme objectif la réalisation d'un taux de croissance de 6,4 pour cent pour le PIB non pétrolier et d'un taux d'inflation de 3 pour cent. Le déficit du compte courant extérieur (hors transferts officiels) devrait être amélioré davantage pour atteindre 8,4 pour cent du PIB.

Le déficit primaire de base et le déficit budgétaire global seront financés par des appuis extérieurs, y compris les ressources provenant de l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE. Des mesures d'ajustement devront toujours être prises pour éviter une accumulation d'arriérés de paiements.

D'une manière générale, l'action dans le secteur des finances publiques visera principalement :

- l'amélioration du recouvrement des recettes ;
- une meilleure maîtrise des dépenses par une lutte sans merci contre le gaspillage et les détournements. Dans cette optique, des actions rapides seront prises pour finaliser la mise en place d'un circuit informatisé et intégré de la dépense (CID) dans les services du budget, du contrôle financier et du trésor ainsi que du logiciel SYDONIA dans les services des Douanes.

Le gouvernement ne lésinera sur aucun moyen pour assainir les régies financières et les services administratifs de recettes qui doivent doubler d'efforts dans la collecte des recettes et ce, au profit exclusif du Trésor Public.

Dans le cadre du maintien des équilibres macroéconomiques, le Tchad vient de conclure avec le Fonds Monétaire International (FMI) un nouveau programme d'ajustement structurel appuyé par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC).

Au plan des Travaux Publics et des Transports :

Dans le secteur des transports et des infrastructures de communication, le programme du gouvernement vise essentiellement à :

- réduire le désenclavement du pays tant à l'intérieur qu'à l'extérieur;
- la réduire les coûts de transport ;
- réaliser un linéaire de 2.600 Km de routes circulables toute l'année et 3.600 Km de routes praticables en saison sèche ;
- obtenir le soutien aux populations pour le développement des infrastructures rurales de transport et de modes de transports ruraux ;
- mettre en place une politique ferme de sécurité routière ;
- poursuivre le processus de libéralisation du secteur ;
- maintenir en service de cinq (5) principaux aéroports.

Les actions du gouvernement se focaliseront spécifiquement sur les projets routiers dont les travaux sont à lancer d'ici 2006, soit 675 KM à bitumer ; il s'agit des axes :

- Abéché-Oumhadjer (146 Km)
- Moundou –Doba-Sarh (300 Km)
- Bokoro-Arboutchatak (65 Km)
- Massaguet-Massakory (67 Km)
- N'Djaména- Dourbali (97 Km)

D'autres travaux concernent notamment la réhabilitation, l'entretien routier et les études à réaliser au courant de cette année :

- la réhabilitation d'environ 655 Km de routes en terre (Djouman-Lai-Doba, Abéché-Goz Beïda , Dourbali –Massenya et Ngoura - Ati) ;
- l'aménagement de 550 km de pistes rurales ;
- l'entretien périodique d'environ 1 100 km de routes en terre ;
- l'étude de bitumage de 246 km (N'Djaména-Dourbali 97 km Guelengdeng-Mogo 149 km) ;
- l'étude de réhabilitation d'environ 800 km de routes en terre ;
- l'étude de faisabilité de l'aménagement Sarh - Am Timan -Abéché, Kélo-Pala-Léré et Mongo – Aboudeïa -Am Timan ;

- l'étude de pont sur le Logone à Moundou et sur le Chari à Héllibongo;
- l'étude du transfert de l'aéroport international de N'Djaména ;
- construction de la piste de l'aérodrome de Fada et Tissi ;
- l'amélioration de la sécurité pour les petits aérodromes ;
- la recherche de la mise en concession de la gestion des principaux aéroports ;
- la clôture des aéroports de Sarh et Moundou ;
- la création d'une Agence de l'Aviation Civile ;
- le renforcement de la réglementation concernant la sécurité routière et adoption et mise en œuvre de la Stratégie Nationale de sécurité routière ;
- l'étude sur le développement des transports lacustres (liaison Nigéria - Tchad) ;
- la création d'un centre de contrôle technique des véhicules.

Le gouvernement entend réorganiser le cadre législatif et réglementaire des transports pour l'adapter au contexte économique; ce qui passe par une redéfinition de la mission du Ministère en charge du secteur. De même, une actualisation de la Programme National des Transports s'impose pour une mise en cohérence avec la SNRP et prendre en compte les ressources pétrolières.

Pour le gouvernement, le secteur routier sera toujours une priorité majeure car non seulement les voies de communication apportent une valeur ajoutée à l'économie et influe positivement sur le développement des agglomérations traversées mais elles ont aussi une fonction sociale importante en ce qu'elles rapprochent les hommes.

Au plan des postes et des communications :

Dans le domaine des Postes et des Communications, des actions importantes doivent être engagées, à court, moyen et long terme pour redonner à ce secteur un nouvel envol à l'effet de valoriser son apport au développement économique et social. Partout ailleurs, le secteur de Télécommunications est créateur des richesses ; il doit en être de même au Tchad. C'est pourquoi, le gouvernement ne fera l'économie d'aucun effort, d'aucune mesure pour faire du secteur un créneau porteur.

Tous les problèmes du secteur, que ce soient ceux de la SOTEL-TCHAD, de l'Office Tchadien de Régulation des Télécommunications (OTRT) que de la Société Tchadienne des Postes et de l'Epargne (STPE), doivent être mis à plat pour une recherche transparente des solutions conséquentes et adéquates. Le gouvernement veillera à ce que l'OTRT puisse jouer pleinement et sans complaisance son rôle de contrôle et de régulation.

Par ailleurs, le gouvernement envisage la possibilité d'utiliser la fibre optique pour améliorer la qualité des communications et réduire leurs coûts.

De manière générale, le Tchad doit impérativement se mettre au diapason des nouvelles technologies de l'information et de la communication afin de s'intégrer à la société mondiale de l'information.

Ce qui permettra de :

- favoriser le développement de la presse publique et privée, écrite et audiovisuelle ;
- porter la couverture de la Télévision et de la Radio-diffusion aux quatre (4) coins du Tchad.

Le gouvernement s'engage à verser régulièrement l'aide à la presse privée. Cette question mérite une réflexion approfondie pour tenir compte des évolutions du paysage médiatique.

Au plan de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat :

Le gouvernement s'est doté d'un vaste programme de développement urbain et d'amélioration de l'habitat. Ce programme vise à jeter les bases d'une solution opérationnelle et durable à la problématique de l'accès au logement et aux infrastructures de base pour une masse importante de la population, notamment celle à faible revenu en :

- mettant à sa disposition des parcelles assainies;
- mettant en place un système de financement adéquat pour des logements ;
- réhabilitant les quartiers à habitat précaire pour y garantir la sécurité foncière et immobilière ;
- dotant les plus grands centres urbains de plan stratégique de développement urbain.

Au plan des mines et de l'énergie:

Dans ces secteurs, les actions à mener s'articulent aussi bien en amont qu'en aval. Ainsi les actions du gouvernement visent à :

- assurer aux ménages et aux opérateurs économiques la fourniture d'une énergie de qualité en permanence et à moindre coût ;
- éradiquer ou limiter la dépendance énergétique du pays par rapport aux importations ;

- privilégier la coopération sous-régionale et régionale en matière de développement des ressources minières et énergétiques ;
- appliquer une politique intensive de formations des agents à tous les niveaux dans les secteurs techniques, financiers, environnementaux relatifs aux mines et à l'énergie ;
- faire la promotion des gisements d'or et d'autres minerais précieux découverts ;
C'est pourquoi, le gouvernement compte, dans le domaine spécifique des Mines :
 - . encourager et organiser l'exploitation artisanale de l'or ;
 - . développer l'exploitation artisanale du natron et du sel ;
 - . réaliser la construction de la cimenterie de Pala ;

Dans le domaine spécifique de l'énergie, le gouvernement entend se focaliser sur les actions suivantes qui touchent à la fois à la disponibilité de la fourniture de l'électricité tant à N'Djamena que dans les chefs lieux de régions, la réduction du coût du kilowatt/heure et l'extension du programme national gaz. Il est à relever qu'à partir du 1^{er} janvier 2005, le coût du kilowatt/heure d'électricité est réduit de 200 à 125 francs CFA.

Au titre de l'augmentation des capacités de production, de transport et de distribution de l'électricité et de l'eau, les efforts à poursuivre visent :

Pour la Ville de N'Djaména :

- à finaliser l'installation du quatrième groupe MBH dans un bref délai; Ce qui portera la capacité des groupes MBH à 21 mégawatts environ ;
- à construire la centrale électrique de Farcha d'une capacité d'environ 25 Mégawatts dont le financement est déjà acquis ;
- à renforcer et à densifier les réseaux existants de distribution ;
- à réaliser les travaux d'extension des réseaux dans les quartiers périphériques de N'Djaména.

Pour les autres Villes :

- développer un plan triennal (2005 – 2007) d'électrification de tous les chefs-lieux des Régions ;

- relancer le projet d'interconnexion avec le Cameroun afin d'électrifier les villes frontalières ;
- promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables notamment l'énergie solaire au profit des zones péri-urbaines et rurales ;

Le gouvernement s'emploiera à maîtriser la consommation frauduleuse de l'électricité , installer les compteurs prépayés , valoriser le brut et le gaz associé du champ de Sédigui et réaliser une étude visant la faisabilité d'utilisation du brut de Doba pour la production de l'électricité;

Concernant l'extension et le renforcement du Programme National Gaz (PNG) , le gouvernement trouvera d'autres mécanismes de financement permettant d'élargir le Programme National Gaz sur toute l'étendue du territoire en subventionnant largement le gaz et les équipements pour les rendre accessibles à tous les foyers. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de notre politique de protection de l'environnement.

Au plan pétrolier :

Le gouvernement entend développer une diversification des partenaires en vue d'intensifier l'exploration de nouveaux bassins.

Le gouvernement est en voie de finalisation d'une stratégie de politique pétrolière axée sur la révision du code pétrolier et gazier et fondé sur le partage de production.

Cette stratégie sera accompagnée par la mise en place d'une société nationale d'hydrocarbures et du renforcement des capacités à travers la formation continue des agents en vue d'un contrôle des activités pétrolières.

La création de l'Institut national de pétrole permettra d'asseoir une base solide de la politique de renforcements des capacités à moyen et long termes.

Au plan du développement rural :

Comme chacun le sait, notre développement ne peut prendre comme axe principal que le secteur du développement rural qui occupe près de 80% de notre population active. Sans pour autant négliger l'apport d'autres secteurs d'activités, le gouvernement mise avant tout sur l'agriculture et l'élevage pour assurer son développement économique et social, tout en réussissant sa sécurité alimentaire.

C'est pourquoi, des moyens conséquents seront dégagés sur les revenus pétroliers, sur les concours extérieurs dont bénéficie le Tchad afin de soutenir et renforcer nos actions en faveur du monde rural.

Ces actions porteront sur la modernisation de la production agricole et animale, l'amélioration du niveau et de la qualité de vie des agriculteurs et des éleveurs, la promotion d'unités de transformation agro-alimentaire, la maîtrise de l'eau pour sortir du cycle des aléas climatiques et la lutte contre les ennemis des cultures. Une attention accrue doit être accordée aux filières lait, riz et gomme arabique qui sont des filières émergentes.

La question de la recherche, de l'encadrement, de la fourniture d'équipements et d'intrants agricoles, doit recevoir une réponse appropriée et à la hauteur de l'ambition de notre pays.

La filière coton et singulièrement la situation de la Cotontchad qui connaît une crise sous la conjugaison des contraintes endogènes et exogènes. Le dossier de la filière coton sera traité avec la plus grande attention par rapport à sa spécificité et son importance dans l'économie nationale. En accord avec les partenaires au développement, le gouvernement va adopter une feuille de route pour la relance de la filière et procéder au désengagement progressif de l'Etat.

- S'agissant de l'environnement et de l'eau, la question est d'une importance vitale dans un pays aux écosystèmes très fragiles. C'est pourquoi, individuellement ou dans le cadre des regroupements sous régionaux, notre pays doit développer et mettre en œuvre des programmes et projets appropriés dans ces domaines.

Pour les années 2005 et 2006, le gouvernement s'attachera à développer les actions ci-après :

- équiper les grands centres urbains et centres secondaires d'un système intégré d'eau potable et d'assainissement ;
- poursuivre la réalisation des forages et des points d'eau villageois et pastoraux;
- adopter la loi portant Régime des forêts, des pêches et de la faune ;
- mettre en œuvre le plan de convergence de la Conférence des Ministres en charge des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), du plan d'action de la Conférence sur les Ecosystèmes des forêts denses d'Afrique Centrale (CEFDAC) ;
- exécuter le Programme d'Action de Lutte Contre la Désertification;
- élaborer un schéma directeur national de la pêche et de l'aquaculture ;
- mettre en place des normes d'inventaire de la faune et de la flore ;
- procéder à l'identification et à la création de nouvelles zones prioritaires de conservation des aires protégées ;
- intensifier la lutte contre le braconnage, l'exploitation frauduleuse et illégale des ressources fauniques ;

- mettre en place une base des données sur les ressources naturelles.

Au plan du tourisme :

S'agissant du tourisme, le Tchad regorge de potentialités touristiques inestimables ; par conséquent le gouvernement entend valoriser le secteur pour lui donner la place qui est la sienne dans l'économie nationale, tout en faisant connaître nos richesses culturelles et artisanales.

Au plan des réformes institutionnelles et structurelles :

Le Tchad s'est engagé depuis quelques années dans un processus de réformes institutionnelles et structurelles. Notre gouvernement entend les poursuivre. Ainsi, au niveau de l'Administration du territoire, la déconcentration sera parachevée et les unités administratives seront dotées de moyens à la dimension de leur mission.

La décentralisation doit prendre définitivement forme avec la finalisation des textes devant régir les collectivités territoriales décentralisées d'une part, et l'organisation des premières élections communales dans les cinquante (50) chefs lieux de départements et dans la ville de N'Djamena, d'autre part. Une décentralisation administrative réussie conjuguée avec une politique d'aménagement du territoire cohérente peut insuffler un nouvel élan à nos actions de développement régional et local.

Enfin, la réforme de l'Administration Publique en général sera menée à son terme à l'effet de donner à celle-ci de nouveaux repères qualitatifs qui feront d'elle une administration moderne, efficiente et résolument tournée vers le travail.

Au plan de la politique extérieure et intégration africaine:

La mise en œuvre des options politiques que nous venons d'annoncer, pour efficiente qu'elle soit, ne doit pas nous faire perdre de vue que nous sommes au 21^{ème} siècle, à l'heure de la mondialisation où chaque pays doit se tourner largement vers l'extérieur, soigner ses relations avec les autres Etats et les Organisations Internationales. Fort de cette conviction, le gouvernement entend conduire une politique extérieure ouverte et axée sur :

- le rayonnement du Tchad au plan international par une présence de plus en plus marquée et par une diplomatie plus active, plus dynamique ;
- des relations de bon voisinage avec tous les pays limitrophes ;
- l'intensification des actions en faveur de l'intégration régionale et sous régionale.

Le Tchad doit plus que jamais être en parfaite symbiose avec les options de la communauté internationale. Aussi, notre gouvernement entend t-il respecter scrupuleusement les dispositions des instruments internationaux auxquels le Tchad a souscrit, mener aux côtés d'autres Etats la lutte contre le terrorisme, œuvrer sans relâche pour l'avènement de la paix en Afrique et singulièrement dans les pays partageant avec le Tchad des frontières communes. Le gouvernement entend donc poursuivre ses efforts de médiation dans le conflit du Darfour.

Pour ce faire, notre appareil diplomatique doit être soutenu par une amélioration des conditions de travail des services centraux et des représentations du Tchad à l'étranger.

-